

# **COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 15 DECEMBRE 2020 A 19h**

AFFICHE LE : 28/12/2020

L'an deux mille vingt et le 15 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 9 Décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin.

### **Etaient présents :**

ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

**Procurations** : SEGALA Laetitia à SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h10.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10/11/2020 au vote

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) EXECUTION BUDGET COMMUNE 2021 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Mme le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces dépenses et recouvrer les recettes.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### II) TARIFICATION MODULEE SERVICE ENFANCE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : La tarification modulée en fonction des quotients familiaux est effective sur les temps périscolaires, extrascolaires et durant les vacances.

A la demande de la CAF, ce mode de calcul de la participation demandée aux familles doit être étendu à l'accueil du mercredi au centre de loisirs.

La responsable du service enfance, en collaboration avec les élus référents a proposé une nouvelle grille tarifaire pour le mercredi.

Ces nouveaux tarifs ont été validés par la CAF et permettront la poursuite du versement des aides à la commune.

A compter de janvier 2021, le prix à la journée avec repas pour un enfant de Rieux, sera de 9.50 € pour la tranche de revenus la plus basse et de 12 € pour le quotient le plus élevé.

Les nouveaux tarifs sont détaillés par D. ESCORIHUELA et Mme le Maire les soumet au vote.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### **III) DEMANDE SUBVENTION DETR 2021**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : En 2021, la commune sollicitera une aide de l'Etat au titre de la DETR pour deux dossiers d'acquisition de terrains.

Le premier a déjà été voté par le conseil municipal lors d'une précédente séance et porte sur une éventuelle extension du groupe scolaire, le second concerne la construction d'un futur centre de secours et d'incendie.

Pour ce second projet, la commune souhaiterait acquérir un terrain d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> situé dans la zone de Penelle et propriété de la Communauté de communes du Volvestre.

Le prix d'achat au m<sup>2</sup> a été estimé à 13€.

Les élus valident à l'unanimité cette demande de subvention.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### **IV) RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

*Délibération*

*Exposé*

*Information*

**Objet** : Mme le Maire propose de l'autoriser à recruter sur l'année 2021 des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face si nécessaire, à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **V) CONVENTION MISE A DISPOSITION SERVICE INSTRUCTEUR PETR**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

*Délibération*

*Exposé*

*Information*

**Objet** : Mme le Maire informe les élus que la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Sud Toulousain, doit être renouvelée et que ce service assuré gratuitement par l'Etat jusqu'en 2015 est aujourd'hui payant.

Le renouvellement de la convention est soumis au vote et validé à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **VI) CLASSIFICATION CHEMINS RURAUX EN VOIRIE COMMUNALE**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

*Délibération*

*Exposé*

*Information*

**Objet** : Mme le Maire indique que plusieurs chemins bien que classés comme chemins ruraux sont aujourd'hui affectés à la circulation routière.

A ce titre, elle propose de les intégrer dans la voirie communale afin que leur entretien soit assuré par la Communauté de Communes.

Proposition validée à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## VII) TRAVAUX URGENTS SDEHG

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## VIII) LOYERS LOCAUX COMMERCIAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le salon d'esthétique du centre-ville est implanté dans un immeuble qui appartenait à la commune. Sa propriétaire a acquis ce bien auprès de la collectivité, sous la forme d'un crédit bail lissé sur 10 ans.

La dernière échéance de remboursement d'un montant de 7 800 € aurait dû intervenir en janvier 2021, toutefois la propriétaire sollicite un report de 6 mois compte tenu de difficultés financières liées la fermeture du salon durant la crise sanitaire.

Ce report est accordé à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

D'autre part, la fleuriste qui louait le local communal situé place du Préau a quitté les lieux en décembre pour s'installer dans un local privé plus grand.

Elle sollicite une annulation des loyers d'octobre et novembre compte tenu du manque à gagner lié à la crise sanitaire. Cette annulation sera compensée par le fait que la commerçante laisse dans les lieux une climatisation achetée tout récemment.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Longueur voirie communale
- Mise en conformité travaux urbanisme
- Indemnités maire

Cette autorisation est accordée à l'unanimité :

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### **IX) ACTUALISATION VOIRIE COMMUNALE**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : Suite à différentes régularisations, la longueur de voies communales a été portée à 29 934 ML.

Ce dernier chiffrage établi par le service voirie de la communauté de communes du Volvestre sera adressé aux services de l'Etat pour prise en compte dans le calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### **X) MISE EN CONFORMITE TRAVAUX URBANISME**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : Mme le Maire rappelle l'attachement des élus de la commune à la préservation de la qualité architecturale des façades de bâtiments, situés dans le cœur historique.

Mme le Maire propose d'envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires implantés dans ce secteur leur rappelant que l'architecte des Bâtiments de France doit être saisi pour toute modification de façade.

Un délai de deux ans pourrait être laissé à chaque propriétaire d'un bien non conforme aux règles en vigueur, pour régulariser la situation.

De plus, en cas de projet de transaction la mairie informerait les futurs acquéreurs au stade de la demande de renseignements, que le bien n'est pas conforme aux règles d'urbanisme.

C.PERSILLON demande si la commune dispose d'un cahier des charges précis sur ce qui est autorisé ou non.

R.SANTACRUZ quant à lui, rappelle la nécessité que les bâtiments communaux présents dans ce périmètre, soient conformes.

Les propositions de Mme le Maire sont validées à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **XI) SUSPENSION VERSEMENT INDEMNITE MAIRE**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

Compte tenu du contexte actuel, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a écrit à La Trésorerie pour demander le non versement de ses indemnités de Maire pour les mois de Novembre et Décembre 2020.

Décision votée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **QUESTIONS DIVERSES**

1) *A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

Les recettes du SIVOM ont été largement impactées par la crise sanitaire et des manques à gagner importants ont notamment été enregistrés sur les services de portage de repas et de montage des fêtes.

Mme le Maire rappelle que les salaires des agents sont payés grâce aux prestations facturées et non par l'impôt.

Elle indique d'autre part que le SIVOM a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage pour participer à la rédaction du cahier des charges, en vue de la désignation du futur prestataire de restauration collective

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe que la toiture du club-house de foot est endommagée et qu'une réparation s'élèverait à 30 000 € HT.

3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Les livres offerts par la collectivité aux enfants des écoles, seront distribués lors du goûter de Noël.

4) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Concernant le déploiement de la 5G, le collectif « Ondes infos Volvestre » créé sur ce sujet ainsi que la collectivité souhaitent davantage d'informations et de concertation sur cette question.

Un moratoire a été demandé par la collectivité, dans l'attente des résultats de l'étude menée par l'ANSES.

Séance levée à 21h15

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

